Diagnostiquer les sols
dans les lieux accueillant
les enfants et les adolescents

Résultats

Le 2ème Plan national santé environnement 2009-2013 prévoit à son action 19 l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants sont également concernés.

Cette démarche est désormais traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est menée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

* *

*

Dans le cadre de la phase « expérimentale » préalable au déploiement de la démarche « Etablissements sensibles » à l'échelle du territoire métropolitain, des diagnostics de sols ont été réalisés sur le Lycée Georges Braque à Argenteuil (Val d'Oise).

En effet, les études documentaires menées par le BRGM ont montré que cet établissement est en partie construit sur un ancien atelier de travail des métaux dans lequel une activité de peinture était exercée. Les polluants susceptibles d'être retrouvés dans les sols sont les métaux, les solvants chlorés et aromatiques et des hydrocarbures.

- Les métaux sont des polluants qui restent dans les sols. Un aménagement comme un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact.

  En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui sont vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.

  Pour le Lycée Georges Braque, ces diagnostics n'étaient pas pertinents.

- Les hydrocarbures et les solvants chlorés sont des polluants qui peuvent se retrouver sous forme de vapeurs sous les fondations, dans les vides sanitaires, voire dans l'air ambiant des bâtiments.

  Les populations concernées sont, non seulement les enfants et les adolescents, mais aussi les personnels fréquentant ces locaux.

Après une visite approfondie de l'établissement, une campagne de prélèvements et des analyses des gaz sous les dalles et dans les vides sanitaires ont été réalisées en août 2009 pour contrôler la présence éventuelle de polluants.

Pour tester la méthodologie, des contrôles de la qualité de sols ont été réalisés.

Les résultats des diagnostics

Des traces de solvants chlorés et d'hydrocarbures ont en effet été détectées sous les dalles et dans les vides sanitaires de l'établissement, aux endroits où se situaient les anciens ateliers de peinture.

Sans les dépasser, les teneurs en polluants étaient très proches des limites acceptables. Des contrôles de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux susceptibles d'être pollués ont alors été réalisés. Ils n'ont pas montré d'anomalie particulière.

La qualité des sols de l'établissement est similaire à celle des autres établissements expérimentaux du Val d'Oise et à celle de l'échantillon « témoin » prélevé hors du périmètre de l'ancien atelier de travail des métaux.

Conclusion

Les résultats des diagnostics ne montrent pas de problème particulier.